



## COMPTE-RENDU ANS DU COPIL 8 avril 2020 Visio-Conférence

**Présents** : Stéphanie AURAMBOUT, Michel BATAILLER, Jean-Marc CHOSSAT, Valérie CORDURI-DAVIET, Jean-Pierre DEFOUR, Bernard GALLET, Eliane HARENT, Julie MALSERT, Patrick PEAN, Anne SEIGNEUR

### Constitution du COPIL TERRITORIAL

Basé sur les principes validés lors du CA de la ligue AURA du 4 mai 2019, le COPIL est constitué par les personnes suivantes, presque à l'identique de l'an dernier :

Fonction	Nom	Prénom	Courriel
Président	RIPERT	Alain	<a href="mailto:5100000.president@ffhandball.net">5100000.president@ffhandball.net</a>
CTS Coordonnateur	CADEI	Franck	<a href="mailto:5100000.fcadei@ffhandball.net">5100000.fcadei@ffhandball.net</a>
CTS	RENAUD	Christine	<a href="mailto:C.RENAUD@ffhandball.net">C.RENAUD@ffhandball.net</a>
Référent ANS	HARENT	Eliane	<a href="mailto:5100000.eharent@ffhandball.net">5100000.eharent@ffhandball.net</a>
<b>Membres</b>			
Elue	SEIGNEUR	Anne	<a href="mailto:5100000.aseigneur@ffhandball.net">5100000.aseigneur@ffhandball.net</a>
Responsable ITFE	GALLET	Bernard	<a href="mailto:bernard.gallet@wanadoo.fr">bernard.gallet@wanadoo.fr</a>
Responsable Sce aux Clubs	AURAMBOUT	Stéphanie	<a href="mailto:steph.aurambout@wanadoo.fr">steph.aurambout@wanadoo.fr</a>
Représentant Comité	DEFOUR	Jean Pierre	<a href="mailto:5142000.president@ffhandball.net">5142000.president@ffhandball.net</a>
Représentant Comité	CORDURI-DAVIET	Valérie	<a href="mailto:v.corduri-daviet@ffhandball.net">v.corduri-daviet@ffhandball.net</a>
Représentant Comité	PEAN	Patrick	<a href="mailto:5163000.president@ffhandball.net">5163000.president@ffhandball.net</a>
Représentant Club	MALSERT	Julie	<a href="mailto:jumalsert@yahoo.fr">jumalsert@yahoo.fr</a>
Représentant Club	BATAILLER	Michel	<a href="mailto:michel.batailler@manpower.fr">michel.batailler@manpower.fr</a>
Représentant Club	CHOSSAT	Jean Marc	<a href="mailto:jean-marc.chossat@orange.fr">jean-marc.chossat@orange.fr</a>
Salarié – ITFE	SOUPIROT	Philippe	<a href="mailto:5100000.psoupirot@ffhandball.net">5100000.psoupirot@ffhandball.net</a>
Salarié - SAC	COLSENET	Jérémy	<a href="mailto:5100000.jcolsenet@ffhandball.net">5100000.jcolsenet@ffhandball.net</a>

**La constitution de ce COPIL sera à valider par le prochain de BD de la ligue AURA.**

Il est demandé en cas d'absence de Franck Cadei, si Christine Renaud peut aussi se joindre à ce COPIL. La question sera posée.

### Réunions Préparatoires

Anne Seigneur ayant décidé de prendre du recul, le sujet est repris par Eliane Harent et 2 réunions de préparation ont eu lieu incluant Valérie Corduri-Daviet, afin de prendre connaissance des différents et de commencer des échanges.

Les principales actions qui ont été mises en place sont les suivantes :

- modalités de communication aux clubs

- répartition des 3 points constituant les dossiers de l'ANS, en mettant des référents sur chacun d'eux :
  - o ANS PSF : Eliane
  - o ANS Emploi hors apprentissage : Valérie
  - o ANS Emploi apprentissage : Philippe

## Calendriers et Procédures

### Projet

Echéances	Objet de l'échéance
Mars 2020	Lancement de la campagne (FFHB) – Notes d'orientation vers les ligues (COFIL Territoriaux)
Mars au 15 mai 2020	Saisie par les structures des projets d'actions via le CompteAsso
16 mai au 30 juin 2020	Instructions des dossiers par le COFIL Territorial
30 juin 2020	Récupération des bilans 2019
Juillet à septembre 2020	Traitement par le COFIL fédéral si demande >23 K€
Dans les 6 mois suivants (30 juin 2021 max)	S'assurer de la réalisation des actions 2020 (CERFA 15059*1)
Entre le 12 et le 19 juin 2020	Compilation des intentions / ANS Emploi - <i>à valider lors du projet COFIL</i>
Juin 2020	Production d'un fichier excel à destination de l'ANS / retour les actions 2019 – <i>à valider lors du projet COFIL</i>
31 juillet 2021	Transmission à la FFHB (ANS fédéral) d'un fichier Excel recensant une synthèse des actions

Les dossiers sont instruits par le biais de l'application OSIRIS (lorsque l'instance valide le dossier, celui-ci est transmis dans l'application OSIRIS, à partir de laquelle il est possible de renvoyer vers le CompteAsso, de manière exceptionnelle) ; un dossier ne peut être rejeté sans être passé par le COFIL Fédéral (voir page 2 du guide METHODO du PSF territoire)

Le montant affecté aux clubs est d'au moins 50 %, de l'enveloppe totale, et celle-ci est la même que l'an dernier, à laquelle s'ajoute le soutien aux actions clubs de 15 339 € (Cf note d'orientation de la FFHB). L'enveloppe pour les clubs est donc, à minima, de 98 241 € (50 % de 165 804 €, enveloppe totale, à laquelle s'ajoute le bonus de 15 339 €).

Le volet digitalisation est de 8 898 € (complément à la dotation pour MyCoach), dans le cadre d'un service aux clubs cette partie pourra être prise sur la part clubs (*ne correspond pas à ce qui a été indiqué lors de la réunion du 5 mars 2020 à la FFHB → question à remonter à Thierry Gaillard, par Eliane*)

Aucune restriction sur le volet action / volet : pour les clubs 3 actions maximum

La subvention ne pourra excéder 50 % du budget.

Il faudra à l'issue des dossiers reçus étudiés si des priorités sont à faire.

**Question** : les structures ayant eu une ou des actions en 2019, et redemandant un financement en 2020 doivent fournir leurs bilans, lors de la saisie des nouvelles demandes (soit 15mai 2020), pour les autres la dead-line est le 30 juin 2020.

Les actions ne peuvent être subventionnées par le pacte de développement et l'ANS, il conviendra d'être très attentif.

## Emploi

Echéances	Objet de l'échéance
Mars 2020	Le COPIL Fédéral envoie la note d'orientation à l'ANS, les ligues (COPIL Territoriaux) et aux DRJSCS
Mars à juin 2020	Rapprochement COPIL Territorial / DRJSCS afin de préciser les besoins du territoire Recensement et accompagnement par le COPIL Territorial des demandes de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage sur le territoire Les structures en demande se rapprochent du référent emploi de la DRJSCS ou DDCSPP, pour saisie dans le CompteAsso La DRJSCS saisie le COPIL Territorial pour avis et hiérarchisation des demandes
Juillet à Septembre 2020	La DRJSCS concerte les financeurs et transmet à l'ANS les éléments pour les paiements

Le COPIL a un rôle de conseil, à l'heure actuelle nous avons du mal à l'inclure dans l'agenda par manque d'information mais comment l'inclure dans notre planning ?

*post-réunion : la DR a pris contact avec Eliane pour indiquer qu'elle nous sollicitera après compilation des DD ; en effet, les demandes passent par la DD et sont ensuite compilées par la DR (entre le 12 et le 19 juin), cela donnerait un point vers début juin. Il vous faut , sans doute envisager, afin d'assurer le rôle de conseil ,de demander aux structures leur fiche d'intention – A CREUSER*

## Bilans 2019

Les clubs doivent rendre les bilans 2019 par le biais de restitution du CERFA et un compte rendu d'actions, via le CompteAsso.

Il est proposé que la répartition de l'étude des bilans soit faite par les mêmes équipes que celles qui ont étudié les actions, à savoir :

Qui	Clubs / comités
Valérie et Michel	CD 01 – CD 69
Julie et Bernard	CD 03 – CD 15 – CD 43 – CD 63
Anne	CD 07/26 – CD 42 – CD 73 – CD 74
Stéphanie et Jean Pierre	CD 38

Les dossiers des comités avaient été pris en charge par Anne et validés par le COPIL

Bien évidemment, cette répartition avait été faite en rapport avec le nombre de dossiers, cette répartition pourra être revue selon son évolution.

Jean Marc Chossat qui n'avait pu participer aux études des actions l'an dernier pourra être sollicité, et pourra s'investir sur les dossiers 2020 (voir en fonction du nombre de dossiers, peut être sur la Savoie)

Patrick Péan peut-être sur ceux de la Drôme Ardèche

Eliane travaillera en collaboration avec Anne.

Jean Pierre demande que soit rappelé aux clubs que les documents doivent être au format PDF, et compilés au préalable (un seul dossier et CERFA n'est possible), et indique que le comité a reçu une note de la DD

Le club de Lorient n'aurait pas eu sa subvention alors que la notification a bien été faite : à vérifier en remontant jusqu'en septembre, toutes n'ont pas été délivrées au même moment

Concernant les bilans : il est important de ne pas faire simplement une étude en quantité, en ne prenant par exemple que l'évolution du nombre de licenciés sur un point ou un autre. Toutes les personnes du COPIL réfléchiront aux indicateurs qu'il est possible de mettre en place.

## Questions

Est-il possible qu'un comité puisse traiter le dossier d'un club ? A priori oui, si la demande regroupe une action de plusieurs clubs et à l'initiative des clubs : peut-être à rappeler dans une communication ; dans ce cas la subvention sera prise dans l'enveloppe clubs (*à vérifier*).

Dans les études faites la prise en compte du niveau de jeu du club n'a pas été faite : voir si il serait opportun de le faire.

A voir, les subventions liées au pacte de développement (Eliane reprend le CR de Pascal fait sur le sujet), les mêmes actions ne pouvant être subventionnées par 2 biais différents (ou Philippe).

Le point devra être rediscuté lors des projets COPIL

Qui de subventions locales, est-il possible de connaître ce qu'elles subventionnent pour les clubs ? Cela paraît compliqué, peut-être les comités ont cette vision.

Michel indique qu'il serait bon de rappeler aux clubs :

- les conditions de recevabilité des dossiers
  - comment récupérer l'affiliation dans Gest'hand
  - le code de la ligue pour le CompteAsso PSF
- ⇒ à voir par le biais de la newsletter
- Est-il possible de renouveler une action ?
- ⇒ oui, il faut redéfinir l'action

## Agenda

Date	Ordre du jour
22/04/20 10h00 12h00 Visio	Mise en commun de la réflexion des indicateurs à mettre en place Réflexion sur la répartition ligue / comités / clubs Points sur l'ANS emploi
06/05/20 10h00 12h00 Visio	Suite des sujets de la réunion du 22/04 si tout n'a pas été traité ou acté Points sur les dossiers saisis et ajustement de la répartition de l'étude des dossiers Si Jean Marc n'est pas dispo il se fera remplacé (fin du confinement éventuellement)
13/05/2020 – horaire à voir	
20/05/2020 – horaire à voir	

D'autres dates seront mises en place plus tard, selon l'avancement des dossiers